

# **SEANCE DU 17 AOUT 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 août à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué le 10/08/2023, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick Maire.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames BISTOLFI Patrick, BARRERE Céline, BEUVELOT Pascal, DUCHAMP Laurence, DUPLEICH Jean-Luc, GAMBONI Jean-Philippe, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, MONTEGUT Nathalie, POINTIS Mélanie, SEMENZATO Patrick.

Étaient excusés : WAGNER Stéphane ayant donné procuration à BISTOLFI Patrick  
DUPRAT Florent, MARTINEZ Julien, BELER Cédric

Secrétaire de séance : DUCHAMP Laurence

Monsieur le Maire ouvre la séance.

## **Délibération relative à la création d'un emploi non permanent à la cantine scolaire**

Monsieur le Maire précise que cette délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 en raison de la mutation de Madame BUENDIA Isabelle au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il donne la parole à Madame DUCHAMP Laurence qui explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour le remplacement de Madame BUENDIA qui sera titularisé après un an d'emploi si l'agent donne satisfaction.

22 candidatures ont été reçues et le choix s'est porté sur une personne qui occupait déjà un emploi similaire dans une autre collectivité et qui est également titulaire de la formation Hygiène en restauration collective. Il s'agit de Madame LETOURMY Elodie.

Pour cela, il est nécessaire de délibérer pour créer le poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide du recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 01/09/2023 au 28/02/2024 inclus dans le cadre de la restauration scolaire et l'entretien des bâtiments.
- Ces agents assureront les fonctions d'agent polyvalent de restauration et d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures.

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur certains sujets, à savoir :

- Qu'il a recruté, pendant les congés des agents techniques titulaires, 2 jeunes pour l'entretien des espaces verts :

- M. DUPLEICH Baptiste : la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet
- M. ARCE-BUENDIA Diégo : la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'août.

Il précise que cette action ayant été concluante sera renouvelée l'an prochain.

- Que Madame TROCH Annabel est toujours en arrêt de maladie et qu'une remplaçante intervient en renfort le lundi matin et jeudi matin.
- Que Monsieur GAUTHIER, consultant du cabinet Hotels Actions, chargé de l'étude de faisabilité du projet de rénovation du presbytère, sera présent à la prochaine séance du conseil municipal pour présenter son rapport.
- Que les fêtes locales du Brocas et du village se sont bien déroulées, aucun ennui particulier, pas de dégradation mais pas trop de monde. Il explique qu'il a mis tout en œuvre pour sécuriser ces manifestations (fermeture de la rue Principale, gendarmerie, vigiles)
- Monsieur GAMBONI Jean-Philippe indique qu'il n'y a pas eu d'affichage.
- Madame BARRERE Céline précise que le Comité des fêtes a suivi les conseils de la gendarmerie.
- Monsieur SEMENZATO Patrick déplore que les aubades ne soient pas passées chez lui.
- Monsieur BEUVELOT Pascal demande si la cavalcade organisée auparavant va être rétablie car c'est une animation le samedi soir qui amène du monde. La commune verse des subventions aux associations qui doivent par ailleurs participer à la vie du village.
- Monsieur GAMBONI Jean-Philippe précise qu'il faut un élan des associations et ce ne doit pas être une obligation.
- Madame BARRERE Céline indique qu'il y a un manque de bénévoles et que les dirigeants d'association se consacrent principalement à leurs activités.

### **Préparation de la journée des associations**

- Madame MENDEZ Stéphanie informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec les associations de la commune afin d'organiser cette journée prévue le samedi 9 septembre 2023 l'après-midi à partir de 14 h.  
Des flyers publicitaires sponsorisés par SUPER U vont être distribués.  
Toutes les associations auront un stand et proposeront leurs activités et démonstrations.  
La fin de soirée sera clôturée par un apéritif/grillades offert par la municipalité.
- Madame POINTIS Mélanie demande qu'elle association va tenir la buvette. Elle indique que l'association « les enfants d'abord » dont elle est présidente est intéressée car c'est une association qui ne peut pas proposer d'activités ou démonstrations quelconques lors de cette journée.  
Réponse : Le conseil donne son accord et précise que la buvette sera tenue par une association différente chaque année.

## Questions diverses

- Madame POINTIS Mélanie souhaiterait que le nombre de repas pris à la cantine par les enfants soit noté sur l'avis de paiement reçu par les parents.  
Réponse : le nombre de repas figure déjà sur l'avis des sommes à payer.
  
- Madame MENDEZ Stéphanie informe le conseil :
  - Qu'une animation est prévue le 26/01/2024 au foyer dans le cadre de la Médiathèque départementale et qu'elle a demandé le report plutôt en février.
  - Que le repas 3<sup>ème</sup> jeunesse organisé par la municipalité est prévu le 19 ou le 26/11/2023 (date à confirmer). Des devis ont été demandés au traiteur MAZEL et PLEIN SUD ainsi que pour l'animation.
  
- Madame MONTEGUT Nathalie signale que les containers de tri sont toujours pleins et beaucoup de déchets sont déposés par terre surtout du verre. Elle indique que la population est encouragée pour faire plus de tri mais que les services de ramassage ne sont pas assez réguliers ni suffisants.
  
- Monsieur le Maire regrette toutes ces incivilités qui pénalisent tous les pointins et précise :
  - que cette situation a déjà été signalée à plusieurs reprises auprès du SIVOM du Haut-Comminges,
  - que les employés communaux nettoient régulièrement les abords ce qui représente un surcoût pour la commune.

La séance est levée à 19 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.